



Le mercredi 27 août deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration du C.C.A.S régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine POULET.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

BATAILLE Françoise	P	GUY Antoine	P	POULET Sandrine	P
CARNET Jean Philippe	P	MAUNOURY Marguerite	P	SAVARY Chantal	P
DEVILLE Olivier	E	MANNEHEUT Marie-Jo	P	TETREL Guylène	P

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme MANNEHEUT Marie-Jo

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation : 28/07/2025 Affichage : 28/07/2025

Vu le code général des collectivités territoriale,

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme Sandrine POULET informe les membres du Conseil d'Administration que suite à la démission de Mme Nathalie JUGAN en date du 12/07/2024, de son mandat de conseillère municipale et de toutes les fonctions et représentations qui s'y attachent, il convient de la remplacer par un autre membre élu de Vains. En Conseil Municipal du 30/06/2025, Mme Guylène TETREL a accepté cette mission.

Les membres du Conseil d'Administration lui souhaitent la bienvenue et prennent acte de l'arrivée de Mme Guylène TETREL au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

1 Adoption du procès-verbal du 5 mars 2025

Délibération 20250827-01

Après s'être assuré que chaque membre ait bien reçu le procès-verbal, Mme Sandrine POULET propose aux membres du Conseil d'administration de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



2 Questions diverses

- Proposition d'attribution d'un logement Manche Habitat :

Mme Sandrine POULET propose de sélectionner des dossiers de demande de logement pour la réattribution d'un logement MANCHE HABITAT.

Mme Sandrine POULET indique qu'il s'agit d'attribuer un logement T4, situé au 4 cité du Raulin. Ce logement sera disponible courant septembre 2025 après des travaux de rafraîchissement par MANCHE HABITAT.

Après avoir étudié les dossiers, le Conseil d'administration sélectionne trois dossiers. Ces dossiers seront soumis à MANCHE HABITAT pour attribution.

La présente séance est levée à 20H30 et contient une délibération numérotée 20250827-01.

Fait à Vains, le 11/02/2026



Pour le Président et par délégation


Sandrine POULET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE C.C.A.S DE VAINS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/08/2025
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2025 – Page 9
La Présidente par
délégation,
Sandrine POULET

BATAILLE Françoise	
CARNET Jean Philippe	
DEVILLE Olivier	Excusé
GUY Antoine	
MAUNOURY Marguerite	
MANNEHEUT Marie-Jo	
POULET Sandrine	
SAVARY Chantal	
TETREL Guylène	

